

MASSH₂YLIA

Projet d'usine de production d'hydrogène décarboné
à La Mède et son raccordement électrique

Concertation du 31 janvier au 10 mars 2022

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CLÔTURE DE LA
CONCERTATION

08 mars 2022



www.concertation-masshylvia.fr



La réunion de clôture s'est déroulée le 8 mars 2022, de 18h30 à 20h30, à Martigues. Elle a réuni environ 25 participants.

Table des matières

1. Introduction	3
2. Les modalités de la concertation.....	3
3. Les garants de la concertation	4
4. Le projet.....	5
4.1. Le projet en bref.....	5
4.2. Rappel des caractéristiques principales.....	5
5. Restitution des sujets abordés par les participants de la concertation sur l'opportunité et les caractéristiques du projet	6
6. Échanges et compléments sur l'opportunité et les caractéristiques du projet.....	7
7. Restitution des sujets abordés par les participants de la concertation sur les impacts du projet.....	9
8. Échanges et compléments sur les impacts du projet.....	10
9. Restitutions des sujets abordés par les participants de la concertation sur les enjeux socio-économiques du projet	11
10. Échanges et compléments sur les enjeux socio-économiques du projet.....	12
11. Enseignements tirés par les garants	13
12. Enseignements tirés par la maîtrise d'ouvrage.....	14

1. Introduction

Gaby CHARROUX, maire de Martigues, accueille les participants. Il revient sur l'histoire de la commune et rappelle l'importance de l'activité industrielle pour le territoire local depuis plus 80 ans. Il se félicite de l'implantation du projet Masshylia sur le territoire, qui donne de nouvelles perspectives à l'industrie de Martigues.

Il revient brièvement sur l'objectif de décarbonation de l'énergie auquel répond ce projet.

Il remercie les porteurs de projet pour l'organisation de la réunion et les participants pour leur présence. Il souhaite à tous une bonne réunion.

Claude CHARDONNET, modératrice, remercie le maire et présente brièvement son rôle de modératrice. Elle présente les maîtres d'ouvrage du projet Masshylia. Elle rappelle que TotalEnergies et ENGIE ont signé un accord de coopération qui vise à concevoir, développer, construire et exploiter ensemble le projet d'usine de production d'hydrogène décarboné Masshylia. Elle indique que RTE, en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, est maître d'ouvrage du raccordement du projet au réseau électrique en 225 000 volts.

Elle présente les intervenants en tribune et le déroulé de la réunion.

Elle indique que la réunion va se dérouler en deux temps :

- Un premier temps au cours duquel les maîtres d'ouvrage vont rappeler les caractéristiques du projet Masshylia ;
- Un deuxième temps de restitution des sujets abordés par les participants au cours des rendez-vous de la concertation et sur le site internet de la concertation.

Voir diapositives n° 4 et 5 du diaporama des maîtres d'ouvrages annexé au compte-rendu.

2. Les modalités de la concertation

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, codirectrice du projet Masshylia, remercie les participants pour leur présence et rappelle brièvement les objectifs du projet Masshylia. Elle explique que le caractère pionnier et structurant du projet pour la région a incité les porteurs du projet à organiser une concertation volontaire.

Elle explique que cette concertation poursuit plusieurs objectifs. Un premier objectif consiste à partager une compréhension commune du projet et de l'hydrogène dans la transition énergétique.

Voir la diapositive n° 7 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

Olivier MACHET, ENGIE, codirecteur du projet Masshylia, ajoute qu'un deuxième objectif de la concertation est de recueillir les avis et suggestions et répondre aux interrogations du

public sur toutes les thématiques liées au projet, pour mieux intégrer le projet dans son environnement territorial.

Il précise que les porteurs de projet prendront des engagements, à la suite de la concertation, pour mieux inscrire le projet dans la durée et dans le territoire.

Sandie SAVARIELLO, RTE, responsable du projet de raccordement électrique, précise que RTE s'associe à cette démarche, en tant que maître d'ouvrage du raccordement des installations du projet au réseau électrique.

Claude CHARDONNET, modératrice, rappelle les différentes modalités de la concertation mises en œuvre. Elle indique qu'un ensemble de rencontres a été proposé sur le territoire, des réunions publiques, des permanences et rencontres de proximité, ainsi que des interventions auprès d'étudiants du territoire ou d'entreprises locales. Elle rappelle la documentation mise à la disposition du public, ainsi que le site internet de la concertation.

Elle rappelle que la concertation se termine le jeudi 10 mars, à minuit et peut jusqu'alors être poursuivie sur le site www.concertation-masshylie.fr.

Voir les diapositives n°8 à 10 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

Elle donne, à titre indicatif, quelques chiffres concernant la participation à date :

- Environ 270 participants aux différents rendez-vous de la concertation ;
- Une quinzaine de contributions sur le site internet de la concertation (Note post-réunion de clôture : une dizaine de contributions via les carte-T du dépliant) ;
- Près de 350 utilisateurs et plus de 1000 connexions sur le site internet ;
- Près de 200 téléchargements du dossier de concertation, ainsi que de la synthèse, sur le site internet.

Elle invite les deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sous l'égide desquels est placée la concertation, à se présenter.

3. Les garants de la concertation

Christophe KARLIN, garant de la concertation, explique que la Commission nationale du débat public (CNDP), a désigné **Vincent DELCROIX** et lui-même, en tant que garants de la concertation sur le projet Masshylie. Il rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante qui défend le droit individuel et constitutionnel à l'information et à la participation des citoyens sur tous les projets ayant un impact sur l'environnement.

Il indique que les objectifs de la concertation sont de pouvoir débattre sur l'opportunité du projet, ses caractéristiques, ses impacts et ses enjeux socio-économiques. Il précise que le rôle des garants est de veiller à la bonne information et la bonne participation du public.

Il indique que les garants s'attachent notamment à garantir que l'information est complète, sincère et transparente. Il ajoute qu'ils ont également pour rôle de recommander à la

maîtrise d'ouvrage de mettre en place le meilleur dispositif de participation du public et d'observer le déroulement de la concertation, de rappeler son cadre et d'en rendre compte.

Il indique que pour ce faire, ils établiront un bilan de la concertation qui fera la synthèse de toutes les observations émises par le public et indiquera comment la maîtrise d'ouvrage les a ou non prises en compte.

Il souligne que les garants sont neutres et indépendants.

Voir diapositive n° 12 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

4. Le projet

4.1. Le projet en bref

La vidéo de présentation du projet Masshylia est diffusée.

4.2. Rappel des caractéristiques principales

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, souligne les objectifs évoqués par la vidéo de présentation du projet :

- Consolider la filière hydrogène au niveau national et européen pour répondre aux besoins d'énergie de l'économie et des territoires ;
- S'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone fixée par la loi française en cohérence avec l'accord de Paris.
- Pour ce faire, le projet permettrait de substituer une partie de l'hydrogène carboné consommé aujourd'hui par la bioraffinerie de La Mède, par de l'hydrogène décarboné *via* électrolyse de l'eau à partir d'électricité fortement décarbonée ;
- Développer localement des usages de mobilité (véhicules lourds comme les camions).

Elle précise que la mise en œuvre du projet permettrait d'éviter jusqu'à 33 500 tonnes d'émissions de CO₂ par an.

Voir la diapositive n° 15 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

Olivier MACHET, ENGIE, indique que le projet Masshylia se divise en trois briques :

- L'usine de production d'hydrogène comprenant un électrolyseur et une unité de stockage d'hydrogène ;
- Une centrale solaire, constituant l'une des alimentations électriques de l'usine de production d'hydrogène ;
- Un nouveau poste électrique et le raccordement électrique entre l'électrolyseur et le réseau national.

Voir la diapositive n° 16 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

Il présente un schéma présentant les installations du projet. Il précise que le stockage d'hydrogène permettra de gérer l'intermittence liée à la production des énergies renouvelables pour assurer une alimentation continue en hydrogène à la bioraffinerie.

Voir la diapositive n° 17 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, présente la localisation du projet, qui serait situé à l'ouest de l'emplacement de la bioraffinerie de La Mède, sur des terrains déjà industrialisés.

Elle indique que les études de faisabilité touchent à leur fin et que l'usine de production d'hydrogène représenterait environ 1 ha, et 3 ha pour la centrale solaire interne.

Elle ajoute que le raccordement à une sous-station électrique est prévu au nord du site.

Voir la diapositive n° 18 du diaporama des maîtres d'ouvrages.

Sandie SAVARIELLO, RTE, indique que RTE propose un raccordement du projet en liaison souterraine. Elle explique que la concertation relative au raccordement électrique doit suivre un dispositif spécifique dit « Concertation Fontaine », qui permettra de valider le tracé retenu pour la liaison électrique.

Olivier MACHET, ENGIE, souligne que le temps de développement d'un tel projet est long eu égard aux différentes phases d'études et d'instruction administrative.

5. Restitution des sujets abordés par les participants de la concertation sur l'opportunité et les caractéristiques du projet

Hélène GALLINELLI, SYSTRA, revient sur les principaux sujets évoqués lors de la concertation, s'agissant de l'opportunité et des caractéristiques du projet Masshyla.

Elle indique que l'un des sujets qui a fait l'objet de beaucoup de questions et d'avis au fil des rendez-vous de la concertation et sur l'espace de contribution du site internet, est celui de **l'approvisionnement électrique du projet**, et en particulier :

- La part et la traçabilité des énergies renouvelables et du nucléaire dans le mix énergétique du projet ;
- La localisation et traçabilité des sites de production d'électricité qui feraient l'objet des contrats d'approvisionnement en électricité ;
- Le dimensionnement des réseaux électriques et volume d'électricité nécessaire pour répondre aux besoins du projet ;
- Les enjeux de l'intermittence des énergies renouvelables.

Elle indique par ailleurs que plusieurs participants ont interrogé les porteurs de projet sur le sujet du raccordement électrique du projet :

- Répartition des rôles entre les différents porteurs de projet dans le cadre du raccordement électrique ;
- Caractéristiques de la liaison électrique ;
- Risques sanitaires éventuels.

Elle indique qu'un autre sujet qui a émergé en tant que thématique majeure au cours de la concertation est celui du **stockage de l'hydrogène** :

- Caractéristiques et type du stockage ;
- Enjeux de sécurité associés au stockage.

S'agissant de l'opportunité du projet, elle indique que plusieurs participants se sont exprimés sur le modèle économique et sur les débouchés du projet Masshyla, avec notamment des demandes de précisions sur les usages qui seront faits ou pourront être fait de l'hydrogène qui sera produit par le projet Masshyla et des avis favorables sur le développement de l'usage de l'hydrogène dans le secteur mobilité, mais aussi dans le secteur industriel. Elle ajoute qu'une série de questions et avis témoigne de l'importance accordée à la décarbonation de l'industrie et à la réduction de la pollution atmosphérique, en tant que préoccupations majeures du territoire, et soulignent la contribution positive du projet Masshyla dans ce cadre.

Parmi les sujets autres sujets moins prégnants, mais qui ont néanmoins émergé au fil des échanges, elle cite :

- La demande d'un retour d'expérience sur des projets comparables déjà menés dans le monde ;
- Les enjeux de développement de la filière hydrogène localement et aux niveaux national et européen ;
- La localisation du projet ;
- Le rendement et le fonctionnement de l'électrolyseur ;
- L'évolution de la capacité de production du projet et les éventuelles extensions futures.

Elle ajoute que des questions générales sur le projet ont été posées lors des rencontres de proximité (localisation, caractéristiques, calendrier et coût).

6. Échanges et compléments sur l'opportunité et les caractéristiques du projet

Claude CHARDONNET, modératrice, propose aux participants de réagir à cette analyse et, éventuellement, de poser d'autres questions.

Une riveraine de Châteauneuf-les-Martigues souhaite comprendre pourquoi La Mède a été choisi comme lieu d'implantation du projet et aimerait en savoir plus sur le raccordement électrique du projet, en particulier sur la localisation de la ligne électrique 225 kV et les risques pour la santé.

Elle voudrait également en savoir plus sur l'impact de la consommation en eau du projet sur la nappe phréatique de la Crau étant donné la multiplication des projets industriels qui y puisent et la raréfaction des pluies.

Elle souhaite enfin en savoir davantage sur les créations d'emploi associées au projet.

Claude CHARDONNET, modératrice, propose de répondre aux deux questions relatives à l'eau et à l'emploi lors de la prochaine partie de la réunion, relatives aux effets du projet.

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, explique que plusieurs raisons ont concouru au choix de La Mède comme **lieu d'implantation** du projet Masshylia :

- Accompagner la transformation de l'ancienne raffinerie pétrolière en la nouvelle bioraffinerie (huiles végétales) pour inscrire TotalEnergies dans le monde post-carbone ;
- Profiter des synergies locales liées à la compétence des employés du site actuel et à l'environnement industriel (utilités, réseaux...);

Olivier MACHET, ENGIE, confirme l'importance des synergies locales et la densité de l'écosystème industriel local. Il souligne le besoin croissant d'hydrogène pour produire des biocarburants et le soutien régional pour ces activités innovantes.

Sandie SAVARIELLO, RTE, rappelle que la totalité du **raccordement** sera enterrée et indique que le tracé du raccordement privilégié actuellement suit les frontières du site jusqu'au lieu-dit « Gueule d'Enfer » puis continue jusqu'au lieu-dit « Vallon du Mistral », ce qui permet d'être le plus éloigné possible des habitations tout en garantissant le chemin le plus court.

Elle ajoute que la technologie de raccordement souterrain est celle garantissant un impact minimum en termes d'émissions de champs magnétiques. Elle précise que RTE a une politique de transparence sur ces enjeux et respecte largement les seuils réglementaires de l'Union Européenne définis dans l'AT2001. Elle explique que les champs magnétiques générés par une liaison souterraine s'atténuent très vite au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ils atteignent à titre d'exemple moins d'un microTesla à quelques mètres ce qui est 100 fois moins que le seuil réglementaire.

Elle indique que tout riverain peut demander, par le biais de la mairie, à faire réaliser un relevé des champs magnétiques au voisinage des câbles par une entreprise tierce à RTE.

Olivier MACHET, ENGIE, ajoute que l'enterrement de la ligne est un choix de la part d'ENGIE et de TotalEnergies pour limiter au maximum les impacts sur le voisinage.

Une riveraine aimerait savoir quels sont les risques pour la qualité du sol, et pour la faune souterraine et la flore, aux alentours des câbles.

Sandie SAVARIELLO, RTE, indique que des recensements d'espèces et des études écologiques sont menées – dites études 4 saisons - pour recenser le nombre et la diversité des espèces présentes sur site et concevoir des mesures d'évitement (travaux effectués au moment où il y a le moins d'impact), de réduction ou de compensation.

Jean-Hubert FELIX, RTE, souligne le fait qu'un champ magnétique tel que celui du câble considéré (inférieur à 1 microTesla) ne présente aucun risque pour la santé humaine ou animale, d'autant qu'il diminue extrêmement vite avec la distance jusqu'à devenir indétectable.

7. Restitution des sujets abordés par les participants de la concertation sur les impacts du projet

Hélène GALLINELLI, SYSTRA, indique que plusieurs grands sujets ont émergé au cours de la concertation s'agissant des impacts du projet sur son environnement humain et naturel, à commencer par la question de la **ressource en eau**. Elle explique que les participants ont exprimé diverses interrogations, préoccupations, mais aussi propositions, sur :

- La provenance et le volume de l'eau utilisée dans le projet et l'impact sur la nappe phréatique de la Crau. Des participants ont suggéré d'utiliser l'eau de mer (procédé de dessalement), l'eau du Canal de Provence ou l'eau rejetée par la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, comme alternative à l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique de la Crau ;
- La qualité de l'eau rejetée par le projet et le risque éventuel de pollution ;
- La compétition avec les autres entreprises et acteurs agricoles utilisant l'eau de la nappe phréatique.

Elle indique qu'une autre thématique majeure, qui a fait l'objet de beaucoup d'échanges et de contributions, est celle de la **sécurité et des risques associés au projet** :

- Risques d'explosion et d'incendie liés à l'hydrogène ;
- Modalité de stockage (liquide ou gazeux ; enterrés ou non-enterré) ;
- Mesures et dispositifs de gestion des risques :
- Incidence du projet sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;
- Retours d'expérience à l'étranger sur la gestion des risques de projets similaires.

Elle indique par ailleurs que plusieurs participants ont évoqué la question des **transports** en lien avec le projet :

- Impact du projet sur les réseaux routiers et ferroviaires en phase de construction et en phase d'exploitation ;
- Interrogations sur le transport d'hydrogène (risques) et suggestion d'envisager des créneaux spécifiques pour réduire les risques de collision.

En outre, elle indique que la question des impacts du projet en termes de **bruit et d'odeurs** a également émergé au fil de la concertation, de même que celle de **l'insertion paysagère** du projet et plus largement des installations de La Mède.

8. Échanges et compléments sur les impacts du projet

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, souhaite revenir sur la question de l'impact sur la nappe phréatique. Elle indique que les calculs réalisés par l'entreprise estiment que la consommation de l'installation (60 000 m³ par an) représenterait moins de 0,01% du débit de la nappe.

Elle explique que les porteurs de projet sont conscients de l'enjeu crucial que représente la préservation de la nappe pour le territoire et annonce que ceux-ci travailleront avec les acteurs locaux pour étudier précisément l'évolution de la nappe.

Matthieu LELIEVRE, TotalEnergies, ajoute que l'eau est utilisée pour être dissociée en hydrogène et en oxygène.

Sur la proposition de dessaler et purifier l'eau de mer, il indique que cette technologie est très énergivore et est à privilégier dans les zones géographiques avec un accès à l'eau difficile et bénéficiant de très importantes quantités d'énergies renouvelables comme au Moyen-Orient ou en Australie.

Une riveraine de Châteauneuf-les-Martigues souhaite revenir sur le raccordement électrique pour s'assurer qu'il ne concerne pas de zones habitables et confirmer qu'il n'y aura pas d'expropriation.

Sandie SAVARIELLO, RTE, confirme que le tracé privilégié pour le raccordement électrique des installations ne se situe pas dans une zone habitable. Elle explique qu'il s'agit d'un couloir de circulation de *pipes*, sur des parcelles de la commune qui constituent un emplacement réservé.

Une riveraine demande si les carrières situées à proximité du site de La Mède ne pourraient pas créer des problèmes, notamment déstabiliser les installations.

Une riveraine prolonge la question précédente en interrogeant sur les possibles effets dominos en cas de fuite d'hydrogène sur le site et d'explosion dans les carrières.

Olivier MACHET, ENGIE, indique que les porteurs de projet doivent mener des études de danger pour vérifier que les risques liés à l'installation ne génèrent pas des risques supplémentaires du fait des activités voisines et réciproquement. Il ajoute que les porteurs de projet s'engagent notamment à ne pas générer de modification du PPRT dans le cadre de la construction de cette nouvelle installation.

Il explique que TotalEnergies et ENGIE partagent une forte culture de la sécurité et ne s'engageraient pas sur un projet pour lequel ils ne pourraient pas assurer une maîtrise des risques exemplaire.

Une riveraine souligne que l'usine de la Mède a déjà provoqué des incidents localement et que l'hydrogène fait légitimement peur aux riverains. Elle indique que le risque zéro n'existe pas.

Olivier MACHET, ENGIE, indique que les porteurs de projet ont mesuré la crainte des riverains et le besoin d'acculturation au sujet des risques liés à l'hydrogène. Il indique qu'ils comptent revenir vers le public avec des professionnels de la sécurité pour informer des risques générés par l'hydrogène et partager les moyens d'intervention que les porteurs de projet sont capables de mettre en œuvre.

Claude CHARDONNET, modératrice, rappelle que les pompiers sont intervenus précédemment, au cours d'un atelier de concertation, lors duquel ils ont présenté les enjeux de l'évolution des formations à la sécurité Hydrogène. Elle invite tous les participants à consulter le compte-rendu dudit atelier.

Olivier MACHET, ENGIE, insiste sur l'engagement formels des porteurs du projet à mettre en place une formation sur les risques Hydrogène avec des pompiers.

9. Restitutions des sujets abordés par les participants de la concertation sur les enjeux socio-économiques du projet

Hélène GALLINELLI, SYSTRA, revient sur les principaux enjeux socio-économiques du projet évoqués lors de la concertation. Elle indique que la principale thématique évoquée par les participants sur ces enjeux est celle des retombées du projet Masshylia en termes d'emplois et pour les entreprises du territoire :

- Opportunité voire priorisation des emplois créés par le projet pour les entreprises et la population locales ;
- Demande de précisions sur la création nette d'emplois par rapport aux emplois de la bioraffinerie ;

- Perspective de recrutement de pompiers professionnels.

Elle indique que des précisions ont par ailleurs été demandées sur le calendrier des phases de recrutement du projet et sur les qualifications recherchées.

En outre, une autre thématique abordée est celle des synergies avec les autres projets hydrogène sur le territoire.

10. Échanges et compléments sur les enjeux socio-économiques du projet

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, explique qu'aujourd'hui, 50 personnes sont mobilisées autour des études sur le projet Masshylia, et elle précise que les entreprises concernées se situent en majorité en région parisienne.

Elle indique que l'intention des porteurs de projet est, par le biais des appels d'offres qui seront lancés, de privilégier l'emploi local en ce qui concerne la construction et la maintenance des installations du fait de la compétence locale sur ces sujets.

Elle ajoute que lors de l'intervention faite auprès des entreprises du Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région (GMIF), une première prise de contact a été établie pour connaître les mesures qui permettraient de mobiliser les entreprises locales.

Elle revient sur la question de la création nette d'emplois. Elle souligne que le développement de la filière hydrogène et de son écosystème (génie chimique, électricité...) va créer des emplois. Elle ajoute que le projet Masshylia en lui-même représenterait une centaine d'emplois directs et indirects. Elle précise que des emplois seront pérennisés au-delà de la période de chantier.

Elle revient par ailleurs sur la formation dispensée en collaboration avec l'ENSOSP (École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers) et Bureau Veritas et fait part du vif succès qu'elle a rencontré auprès des participants.

Elle ajoute que la multiplication et la diversification des usages de l'hydrogène vont également créer des emplois indirects à la suite du développement de la filière.

Elle précise, sur le sujet de la recherche et développement, que les porteurs de projet sont en lien avec le monde universitaire pour générer des thèses, des stages et des apprentissages sur le sujet, et initier des sujets d'étude dans les années à venir.

César COURBIS, groupe COLAS, demande comment la filière hydrogène sera fédérée sur le territoire et, en particulier, comment les entreprises prestataires peuvent s'intégrer au projet.

Olivier MACHET, ENGIE, explique que le pôle de compétitivité Capenergies est la cheville ouvrière du développement des nouvelles filières localement. Il indique que c'est Capenergies qui a construit une cartographie des acteurs et entreprises du territoire susceptibles d'être intégrés à la filière, sur laquelle s'appuient les porteurs de projet.

Il indique que les porteurs de projet suivent des process d'achat structurés à travers lesquels ils qualifieront les entreprises lauréates (références techniques et financières). Il ajoute que les appels d'offre comprendront des critères de valorisation locale.

11. Enseignements tirés par les garants

Vincent DELCROIX, **garant**, revient brièvement sur les missions des garants relatives à la participation du public et à sa bonne information par le porteur de projet.

Participation du public

Il indique que les réunions publiques n'ont pas fait l'objet d'un grand nombre de participants, mais que la participation était de qualité, dans le respect mutuel et dans une approche constructive. Il note les mêmes éléments concernant la participation en ligne.

Il relève deux raisons pouvant expliquer cette participation :

- D'une part, une diffusion insuffisante de l'information, même s'il reconnaît que l'équipe projet a mis tous ses moyens à disposition ;
- D'autre part, le fait que le projet soit situé sur une emprise déjà industrialisée et semble présenter des impacts limités aux yeux du public. Il souligne que l'expérience montre que, dans ce cas, le public se mobilise peu.

Bonne information du public

Vincent DELCROIX indique que le socle de la concertation est le dossier de concertation, téléchargeable sur le site internet et à disposition lors des rendez-vous. Il souligne que le dialogue des garants avec les porteurs de projet dans le cadre de l'élaboration et de l'amélioration de ce document a été très constructif.

S'agissant du site internet de la concertation, il juge que le travail réalisé est très bien fait. Il ajoute que les porteurs du projet ont toujours su s'attacher à répondre dans un délai raisonnable aux questions formulées via le site internet, ce qu'il juge satisfaisant.

Il explique que l'organisation des réunions et les thématiques choisies semblaient pertinentes au regard du projet et des attentes de la population.

Il ajoute que, si les garants ont pu contrôler l'information délivrée dans le dossier de concertation, ils ne peuvent contrôler l'information dispensée pendant les réunions publiques qu'*a posteriori*. Les garants estiment à ce titre que les interventions des porteurs de projet ont été sincères et complètes dans la mesure de la définition actuelle du projet. Il souligne le fait que le projet est encore dans une phase très amont et que de nombreuses données sont encore non stabilisées pour les porteurs de projet.

Il note en revanche que certaines questions n'ont pas encore reçu de réponse à ce jour comme le bilan carbone complet de l'installation (analyse de cycle de vie). Il relève à ce sujet que les porteurs de projet se sont engagés à rendre ces données publiques dès qu'elles seraient prêtes.

Les enseignements de la concertation

Vincent DELCROIX rappelle que les garants publieront leur bilan de la concertation dans le mois suivant sa clôture. Il donne d'ores-et-déjà les principaux éléments que retiennent les garants de cette concertation :

- Le **désir que la concertation se prolonge** pour apporter, au moment où elles seront disponibles, les réponses aux questions posées ;
- Les porteurs du projet se sont **engagés à rendre publiques** les informations manquantes au moment où elles seront disponibles ;
- Les porteurs du projet vont étudier, de concert avec d'autres organismes (industriels, agriculteurs, collectivités locales...) la question de la **gestion de l'eau de la nappe phréatique de la Crau**.

Il salue la volonté affichée par les porteurs de projet de prolonger la diffusion d'informations et souligne que ces derniers n'ont aucune obligation réglementaire de prolonger cette concertation. **Une concertation continue éventuelle se ferait donc sous une modalité libre.**

Il remercie tous les acteurs du projet, les porteurs du projet, le public exemplaire et sans complaisance, ainsi que les équipes techniques pour leur travail remarquable.

12. Enseignements tirés par la maîtrise d'ouvrage

Olivier MACHET, ENGIE, tient à souligner, au nom des porteurs de projet, l'apport de la concertation en ce qui concerne les problématiques du territoire et les centres d'intérêt du public. Il revient sur les principaux sujets qui ont ponctué la concertation.

Sur l'opportunité du projet, les maîtres d'ouvrage notent les bénéfices environnementaux et les opportunités économiques et sociétales apportées par le projet, qui sont ressorties lors des débats.

Sur les caractéristiques du projet, les maîtres d'ouvrage ont noté l'intérêt et les questionnements des participants quant à l'approvisionnement électrique du projet. Ils s'engagent à qualifier de façon plus précise les contrats relatifs à l'électricité qui vont être mis en œuvre, la traçabilité de l'origine de l'énergie électrique et autant que possible la localisation des champs éoliens et photovoltaïques. Les maîtres d'ouvrage notent par ailleurs l'importance de la question du stockage de l'hydrogène, soulevée par de nombreux participants, et en particulier celle de la technologie et du type de stockage. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à partager les éléments des études techniques relatifs au stockage de l'hydrogène avec le public.

Sur les impacts du projet, les maîtres d'ouvrage relèvent que les échanges ont porté sur les impacts environnementaux, le cycle de vie du projet et la sécurité :

- Concernant les impacts environnementaux, les porteurs de projet notent que le sujet de l'eau est central pour le territoire. Ils notent par ailleurs les interrogations

et préoccupations exprimées sur les questions de la gestion des odeurs, du bruit, du trafic routier, ainsi que sur l'insertion paysagère du projet. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à publier et vulgariser les études d'impact qui vont être réalisées et qui viseront à présenter l'état initial de l'environnement, les effets du projet dans son ensemble sur l'environnement et les mesures associées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

- Concernant l'analyse du cycle de vie du projet, TotalEnergies et ENGIE ont chacun lancé des études. Ils s'engagent à rendre publique la méthodologie et les premiers résultats qui en seront issus, de manière vulgarisée et pédagogique.
- Concernant les enjeux de sécurité, les porteurs du projet s'engagent à ne pas modifier le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Les effets du projet Masshyla s'inscriront dans le périmètre d'étude du PPRT de la bioraffinerie de La Mède. Ils s'engagent par ailleurs à partager les informations sur les risques hydrogène en présence de pompiers spécialisés.

Gloria VENDRELL, TotalEnergies, souhaite revenir sur les suites du dispositif de concertation. Elle évoque la fin du dispositif de concertation préalable et le désir partagé par les porteurs de projet de prolonger la concertation pour mieux ancrer le projet dans la région. Elle partage avec les participants les premières idées de la maîtrise d'ouvrage pour prolonger la concertation :

- Créer des fiches pédagogiques,
- Garder un site de diffusion des informations,
- Éventuellement, tenir de nouvelles réunions publiques avant l'été ou à la rentrée.

Sandie SAVARIELLO, RTE, conclut que RTE soutient le projet car il estime que l'hydrogène constitue le futur de l'énergie dans la région.

Bernard NICCOLINI, président de l'Association Coordination Étang Marin, remercie les porteurs de projet d'avoir choisi le site de la Mède pour implanter le projet Masshyla. Il indique que L'Étang Marin croit en ce projet. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont présenté le projet Masshyla, pour la clarté de leurs exposés et il remercie la CNDP pour son rôle d'arbitre.

Il insiste sur l'importance d'une transparence absolue pour continuer à travailler sur ce projet sous les meilleurs auspices. Il souligne qu'il va falloir continuer un travail de persuasion et de transparence sur la pertinence du choix du site, sur les retombées régionales et les retombées en termes d'emploi.

Jean-Michel DIAZ, directeur Régional TotalEnergies, souhaite apporter un complément sur le sujet de l'emploi. Il indique que, lors de la transformation de la raffinerie de la Mède, il y a eu une réduction d'effectifs et qu'il a été mis en place de façon volontaire un accompagnement du territoire pour créer de l'emploi industriel.

Il indique que le bilan du programme d'accompagnement présenté au préfet de Région le 18 mars 2021 montre la création de plus de 2 000 emplois nouveaux sur le périmètre de

l'Étang de Berre étendu. Il indique que le programme a permis d'accompagner plus de 80 PME et de soutenir 14 projets industriels. Il cite l'exemple d'un industriel en train de créer une usine de placoplâtre sur la zone de Fos et qui va créer 65 emplois directs localement.

Claude CHARDONNET, modératrice, remercie l'assemblée et clôt la réunion.